

LIMITE DE REDOUBLEMENT

Par **mariondu66**, le **07/07/2022** à **10:56**

Bonjour, je voudrais savoir s'il y a une limite au redoublement ? C'est-à-dire que je voudrais savoir s'il y a une limite au nombre de fois que l'on peut faire une même année à l'université ?

Par exemple, est-ce que l'on peut faire 5 fois la Licence 1 ? Ou est-ce qu'il y a pas de limite et on peut faire la licence 1 autant de fois qu'il nous faut avant de la valider ?

PS: J'espère que ma question est claire.

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/07/2022** à **08:08**

Bonjour

Tout dépend du règlement de l'université. Dans la mienne par exemple, il n'y a aucune limite. Il faut vérifier ce que dit le règlement sur ce point.

En revanche, la même règle s'applique partout pour les Bourses. Un boursier perd sa bourse s'il ne valide pas sa licence en cinq ans (autrement dit il a droit à deux redoublements). Pour le Master c'est trois ans.

Par **mariondu66**, le **08/07/2022** à **09:44**

ok merci de votre réponse, fin août quand je m'inscrirais je demanderai à ma scolarité.

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/07/2022** à **09:56**

De rien !

Bonne continuation.